

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

V. 1. IV

MONTREAL, 30 DECEMBRE 1903.

No. 52

## L'ANNEE TERRIBLE

Le CANADA-REVUE achève aujourd'hui sa quatrième année d'existence.

Le même esprit d'indépendance et de liberté, la même vigueur et la même verdeur qui ont présidé à la fondation de notre journal existent encore, et plus vivaces que jamais.

Et nous avons certes bien le droit d'être fiers du rude chemin parcouru et du résultat atteint.

Ah! cela n'a pas été sans peine! Le vice et l'envie, la rage et la haine se sont déchaînés contre nous; tout a été mis en jeu pour nous détruire — tout, surtout l'ignorance populaire exploitée et fanatisée par le cléricalisme, effrayé du danger que couraient ses privilèges écrasants.

On n'a reculé devant rien pour nous étouffer; le mensonge et la calomnie ont été les armes usuelles de cette lutte de coupe-jarrets.

Que l'on nous reproche l'âpreté, le mordant, la trempe acérée de nos attaques, nous accepterons sans peine le reproche.

Un grand amiral disait que "la guerre n'est pas une berquinade;" eh bien! dans la lutte contre les vices, les empiètements, les dénis de justice, les insolences du mauvais clergé, on ne prend pas des gants blancs et on n'écrit pas des sonnets. C'est la hache en mains qu'on sape dans les abus; c'est à tours de bras qu'on frappe, en ayant soin de toucher juste. Nous n'avons donc rien à dire de ceux qui nous ont rendu coup pour coup, et ce n'est pas contre

les adversaires qui ont osé se mesurer avec nous face à face que nous protestons, c'est contre les exploiters de religion, les lâches, les rampants, les gluants, qui ont répandu le bruit que nous attaquions la religion, et ont poursuivi sans relâche leur œuvre de sainte canaillerie.

Nous avons trop à cœur de ne pas laisser subsister cette injuste accusation pour ne pas saisir encore l'occasion qui se présente de parler à nos amis, afin de rétablir les faits et faire apprécier notre œuvre.

Le Canada français est devenu le champ de récolte des moines de tout ordre et de tout froc. Avant peu, si on n'y met ordre, le pays ne sera qu'une immense capucinière.

Nous avons osé porter la main sur ces pieuses exploitations, et voilà notre crime. Cela a suffi pour déchaîner la Géhenne contre nous.

Mais, halte-là! mes beaux messieurs. Nous ne nous laissons pas tordre le cou aussi facilement que ça.

Vous nous avez crus isolés, et là vous vous êtes trompés. Chaque numéro du journal qui paraît vous prouve que nous ne sommes pas seuls.

Tenez-vous le pour dit.

Et maintenant, voyons votre œuvre :

Vous nous avez coupé toutes les sources de revenus légitimes que nous possédions ;

Vous avez terrorisé la plus nombreuse partie de notre clientèle ;

Au moyen du confessionnal, vous empêchez les gens de nous lire, et nous sommes à la veille de vous le prouver d'une manière irréfutable ;

Vous avez conseillé à nos fils — suprême lâcheté — et toujours par le même moyen, de mépriser leurs pères ;

Vous avez ameuté contre nous tous les ignorants et les fanatiques que vous façonnez depuis si longtemps à votre image ;

Vous avez fait tous les efforts possibles pour nous perdre dans l'estime de gens trop faibles pour se prononcer, mais qui déplorent comme nous les abus criants du clergé ;

Vous avez rallié à votre cause ces communautés payées pour enseigner ce qu'elles ignorent et pour pratiquer la seule science qu'elles connaissent : la mendicité et l'extortion.

Voilà votre œuvre vis-à-vis de nous, vis-à-vis du public, et vis-à-vis de la patrie.

Mais à quoi bon parler Honneur, Famille et Patrie ?

C'est lettre-morte que cela pour vous, qui n'avez ni Patrie, ni Famille, et qui n'avez d'autre but que de vous enrichir aux dépens des peureux et des imbéciles qui se plangent à genoux pour recevoir vos bastonnades.

Dans votre suprême dédain pour vos victimes, vous n'auriez jamais pu croire que l'on trouverait dans cette bonne province de Québec, si bien endoctrinée, si habilement façonnée à vos exploits, un groupe d'hommes qui oseraient élever la voix contre vos exactions, et vous dire en face que le peuple est fatigué de tout ce chantage pratiqué sous le manteau de la religion.

Vous savez aujourd'hui qu'ils existent, ces hommes. Ils n'ont pas hésité un instant pour entamer, sans ressources, une lutte gigantesque contre la puissance la plus formidable du monde. Ils ont souffert, ces hommes, dans leur amour-propre, car vous les avez discrédités aux yeux d'un grand nombre de leurs concitoyens ; vous avez éloigné d'eux leurs parents et leurs amis ; vous leur avez enlevé leurs moyens d'existence, et vous avez condamné leurs enfants à la misère ; au moyen de la calomnie — l'arme du Jésuite — vous avez sali leurs noms dans vos établissements qui peuplent ce continent.

Mais vous n'avez réussi à rien ; nous n'avons pas eu une faiblesse, pas un moment de désespérance, même aux jours les plus sombres, pas un mot de révolte contre la religion dont vous voulez nous chasser.

Un de nos plus farouches ennemis, ce benoit chanoine qui conduit la lutte dans l'organe de l'archevêché, celui-là même qui s'est fait décerner un certificat de vertu, disait un jour de nous : " Que nous avons des trésors de dévouement et des merveilles de connaissances et de savoir."

Nous acceptons cet éloge.

Oui, nous sommes fiers des dévouements que nous avons inspirés, et de ceux qui se font jour à chaque instant, et nous nous glorifions de la savante érudition des défenseurs de notre cause, qui ont fait du CANADA-REVUE la première publication française de Montréal et du Canada.

Ce sont nos consolations, et elles nous sont douces.

Et maintenant, nous voyons arriver sans crainte l'année qui s'avance ; pleins de confiance dans les amis qui nous ont courageusement soutenus et aidés dans la lutte, nous sommes prêts à nous lancer à nouveau dans la fournaise.

Nous sommes les soldats d'une grande idée : la liberté de conscience, et l'armée qui nous suit est innombrable. C'est celle de ceux qui souffrent et qui gémissent de voir le pays pillé, ravagé, souillé par des orgies de pouvoir, d'avarice et de vice. Chaque jour nous recrutons de nouvelles forces et de nouveaux adeptes.

Notre existence est chère à tous les amis de la liberté, parce que nous sommes un défi immuable lancé à l'autoritarisme sous sa forme la plus implacable : à l'autoritarisme clérical.

Allons, remettons-nous à l'œuvre !

A nos amis, nous n'avons qu'une chose à dire : qu'ils n'oublient pas l'œuvre de propagande à laquelle ils se sont engagés. Chaque abonnement que nous recevons est un paquet de munitions pour l'attaque ; chaque souscription est une nouvelle arme pour la bataille.

Envoyez-nous armes et munitions, et je réponds du reste.

Et maintenant, Messieurs nos abonnés, au nom de la direction et de la rédaction du CANADA-REVUE, comme en mon propre nom, je vous souhaite bonne année et bon courage.

A. FILIATREAU.

## 1893-1894

En contemplant le frontispice de ce numéro, quelle joie d'y voir enfin ce chiffre 52 qui marque la dernière étape d'une dure année de labeur!

Cinquante-deux numéros du CANADA-REVUE, sait-on ce que cela représente de travail pour ce pauvre Duroc, qui n'a pas manqué une fois de s'entretenir avec ses bons lecteurs hebdomadaires, et de leur déverser le trop plein de ses ambitions et de ses espérances comme de ses chagrins et de ses désappointements?

Mais aussi quelle satisfaction de se savoir lu et suivi par de vieux amis! Quel puissant stimulant que la conviction de faire une œuvre saine et utile!

C'est là notre récompense à nous, polémistes; c'est la rétribution de nos efforts, la consolation des coups de boutoir dont on nous accable.

Après avoir bien bataillé, après avoir rougi notre armure et ébrèché nos épées, nous avons au moins la joie de nous dire que le retour au bercail n'est ni muet ni silencieux.

On nous y reçoit à grands cris et à fortes clameurs, en nous disant merci.

Ces petits écnacles du samedi où l'on se resserre en tête-à-tête pour dévorer notre œuvre de la semaine, où l'on nous savoure sans arrière-pensée, en bons camarades, en bons amis, voilà notre bercail, voilà la source de notre courage.

Nous ne sommes pas, pauvres chevaliers errants, Don Quichotte d'une époque prosaïque, des courtisans de la renommée ni des jouissances dorées qui en découlent.

Notre travail est le seule maîtresse à laquelle nous sacrifions. Cinq ou six pages, quelquefois dix, de piochage ardu, de recherches incessantes ne nous rapportent pas la mince obole avec laquelle on paie quatre vers d'un poète; mais,

que nous importe, si nous avons la conscience du devoir accompli et la certitude d'être utiles.

Composons-nous donc un visage joyeux, et que sous le masque, personne ne devine nos pauvres fronts étirés par ces années de lutttes et de sacrifices, où le cœur seul parle et où la plume frémit sous l'abondance du cœur.

Mais quel triste début pour un article de fin d'année, quelle dissonnance au milieu des réjouissances!

Que voulez-vous, le CANADA-REVUE n'est pas un organe de gaudriole, c'est une œuvre d'apostolat à laquelle sied la dignité et la franchise des choses nobles et vraies.

Voilà donc bientôt quatre ans que l'ignorance, l'intolérance, l'encroûtement, le crétinisme, le fanatisme, la superstition, l'autoritarisme, et le cléricalisme, ainsi que le castorisme pour finir la série, ont cette terrible cheville du CANADA-REVUE entre cuir et chair!

Cela doit pourtant les gêner rudement.

Quant à nous, nous nous trouvons fort bien de cette position, et nous verrons qui se fatiguera le premier.

Quatre années durant, nous avons martelé les bonnes têtes dures de nos concitoyens pour leur faire entrer nos idées de réforme. Avons-nous le droit de nous dire que le résultat a compensé nos efforts? nous le croyons.

Chaque année à pareille date nous établissons notre bilan, et nous en agissons de même aujourd'hui.

Revoyons un peu les événements, et rafraîchissons notre mémoire; il se passe tant de choses dans une année qu'il est bon de remonter un peu en arrière si l'on veut se rendre compte de la route tracée.

L'année 1893 débutait par un des incidents du fameux procès que nous avons intenté à sa grandeur Mgr. Fabre. Le 31 décembre, lui avait été signifié un protêt, le mettant en demeure de lever sa censure, ce dont il s'est bien gardé. En avril, l'action était prise par notre avocat, M. Horace St-Louis. Aussitôt la catholicité se soulevait et organisait cette scandaleuse démonstration de la Cathédrale, dans laquelle on déclarait l'archevêque au-dessus des lois

civiles, ce qui n'empêcha pas ses avocats, quelque temps après, d'être forclos de plaider ; en conséquence de quoi le trésorier de l'archevêché fut obligé de payer les frais. Enfin arriva le plaidoyer de Monseigneur, qui se prétendait tout permis, de par ses privilèges épiscopaux, et affirmait avoir même le droit d'agir malicieusement à l'égard de pauvres hères comme les gens du CANADA-REVUE.

La phase suivante du procès fut l'interrogatoire de Mgr. Fabre, qui s'éclipa sous la protection de son avocat pour ne pas se compromettre, et la chose en est là aujourd'hui. La cause est inscrite pour le mois de janvier, et tout fait prévoir une audition prochaine.

Avant de quitter les tribunaux, rappelons aussi que le CANADA-REVUE, ayant été en butte aux ruses malveillantes d'un confidère, qui croyait aider nos ennemis en annonçant notre mort, en a appelé aux tribunaux pour faire proclamer sa vitalité. Le *Monde*, qui avait lancé la mauvaise nouvelle, a été poursuivi en diffamation ; la cause est plaidée en délibéré devant le juge de Lorimier.

Et maintenant, deux mots de nos luttes :

Les terroristes ont été les premiers que nous avons attaqués, et nous les avons réduits au silence. A ces énergumènes qui insultaient notre population et la conduisaient droit au schisme et à la revolte, sous prétexte qu'elle devait tout au clergé, nous avons opposé l'histoire, et démontré que les Anglais n'ont jamais eu d'esclaves plus soumis que le clergé canadien, et que si la population a gardé le cœur français, c'est malgré le clergé qui a abreuvé la France d'insultes et l'Angleterre de platitudes.

Le Séminaire de St. Sulpice de Montréal a été l'objet d'études approfondies de la part de notre collaborateur *Chercheur*, qui a retracé dans ses plus minces détails les origines de cette immense fortune, sa valeur, l'emploi qui en est fait et la violation des obligations imposées. Ces révélations se sont complétées par la découverte du document établissant que le séminaire français de Montréal soudoyait les troupes anglaises pour bombarder les ports de France en 1805.

On sait le tapage soulevé par ces articles, qui ont motivé d'indigestes colonnes de réponse de la *Minerve*—réponses bien inutiles, car le peuple a compris : il est avec la France contre les traîtres.

Dans l'ordre religieux, nous avons encore obtenu le déplacement de plusieurs curés, sur lesquels avait été attirée l'attention des Ordinaires respectifs.

La question universitaire nous attirait, et nous l'avons traitée à fond ; nous avons obtenu comme résultat de nos efforts une décision énergique des professeurs intéressés ; fatiguées d'être bernées par les castors qui gâchent notre organisation universitaire, les Facultés ont posé un ultimatum demandant de l'argent ou la liberté. Les castors ont beau ne pas aimer la liberté, ils préférèrent l'argent, et tout fait prévoir la création à courte échéance d'une Université laïque et libre.

Dans les questions d'éducation, nous avons fait un rude chemin. Rappeler les critiques des livres d'école actuellement employés et les articles de Henri Roullaud sur l'Éducation des femmes, c'est de suite faire toucher du doigt une partie du travail, et nous compléterons cet exposé en indiquant les mesures suivantes que nous avons prêchées, et dont quelques-unes sont atteintes : uniformité des livres d'école, scrutin secret pour l'élection des commissaires d'écoles, examen pour les professeurs ecclésiastiques comme laïques, création d'un ministère de l'instruction publique, enseignement de la sténographie et de la calligraphie (obtenu), suppression des quêtes (obtenu), création d'un lycée français, et programme d'études, entrée des instituteurs au conseil de l'instruction publique, obligation pour les commissaires d'Écoles de savoir lire et écrire, etc., etc.

Le CANADA-REVUE, par le stimulant énergique qu'il a donné au commissaire chargé de l'exposition scolaire à Chicago a sa large part dans le succès obtenu. L'aiguillon avait piqué à la bonne place.

La Bibliothèque populaire, à laquelle nous nous sommes tant attachés, suit son petit bonhomme de chemin. Il y a bien des gens qui

désireraient mettre la patte dessus, mais nous faisons bonne garde. La Bibliothèque sera populaire et libre ou elle ne sera pas.

Les exemptions de taxes, notre grand cheval de bataille, ont été le sujet de bien des discussions, et leur abolition a fait de grands pas. Elle a été proposée au Conseil Municipal ; la Chambre de Commerce s'est prononcée pour l'abolition, et notre Législature Provinciale a daigné discuter la question. Encore un coup d'épaule l'année prochaine, et l'on aura du nouveau.

Maintenant, passons en revue les événements auxquels nous avons été mêlés, et où notre conduite a eu l'approbation de tous les gens sages :

La messe anniversaire de l'exécution de Louis XVI provoque une protestation des républicains français, auxquels nous nous joignons ; on nous écoute, et la manifestation royaliste dégénère en fiasco ;

La St Jean Baptiste se prépare, on parle d'inviter seulement MM. de Mun et de Charette, et d'ignorer le gouvernement Français ; nous protestons, et le programme est changé ;

*L'Etna*, vaisseau italien, arrive dans notre port, le maire refuse de recevoir les officiers du roi Humbert ; nous demandons au peuple de les acclamer, et la réception devient grandiose ;

Le 24 juin la St Jean Baptiste se célèbre par des fêtes purement civiles où il se fait un travail sérieux de concorde et d'alliance ;

Le CANADA-REVUE se jette corps et âme dans le mouvement d'érection d'une statue à Chenier, et réussit à faire aboutir le mouvement ;

Le 1er septembre, la première pierre de la statue de Maisonneuve est posée pendant la fête des ouvriers, par une cérémonie purement civile comme nous l'avions demandée ;

Enfin, Paul Bourget, une des gloires littéraires de la France, vient au Canada avec des lettres de recommandation du clergé français ; il est conspué par les cléricaux, et le CANADA-REVUE prend sa défense.

Eh bien, est-ce tout ?

Non, pas encore.

Le CANADA-REVUE, pour justifier sa rubrique

de revue artistique, a publié cette année des critiques nombreuses, tant de l'Opéra Français que du salon de la Société des Arts. Cette tentative d'enseignement artistique a été, nous l'espérons, goûtée de nos amis, et maintenant, il ne me reste plus qu'à clore, non sans toutefois rendre un dernier devoir à deux vieux amis du journal que nous avons perdus dans l'année : MM. John Lovell et Rodolphe Laflamme, deux citoyens éminents, deux travailleurs de la bonne cause, dont le souvenir sera pour nous à la fois un guide et un encouragement au bien et au travail.

Maintenant, mes amis, c'est bien tout ; adieu, et merci de votre constance et de votre assiduité.

Vous pouvez compter sur moi pour l'année prochaine, que je vous souhaite heureuse, joyeuse et prospère.

DUROC.

## LA CHARITE PUBLIQUE

Le CANADA-REVUE se propose, cette année, d'étudier sérieusement le fonctionnement des institutions dites charitables qui s'élèvent sur tous les points de la Province.

Nous n'avons nullement l'intention d'enlever aux religieux et religieuses le privilège de soigner les malades, d'élever les orphelins, d'abriter les vieillards, de relever les pécheresses, de diriger les repentants. Au nom de la liberté que nous réclamons pour tous, liberté de penser et liberté d'agir selon les règles établies par les lois, nous voulons que ceux qui se vouent librement à ces occupations soient protégés dans leurs vocations. Mais nous ne voulons pas, d'accord avec les esprits sérieux et indépendants, que cette vocation dissimule des abus illégaux ; nous ne voulons pas que les établissements de charité aient des privilèges illimités ; nous ne voulons pas que les couvents, hospices, refuges ou asiles puissent se soustraire à l'obligation de rendre compte de l'emploi des fonds qui leur sont confiés pour des fins déterminées ; nous ne voulons pas édifier des fortunes scandaleuses avec l'excédent des dons arrachés aux âmes charitables.

Toutes les communautés qui sollicitent des offrandes s'engagent, soit formellement, soit tacitement, à remplir un mandat, c'est-à-dire à appliquer ces offrandes à un objet déterminé. Conséquemment, tous ceux qui contribuent à la constitution d'un fonds destiné à un usage convenu ont le droit d'en contrôler l'emploi, de même que ceux qui dissiperaient ce fonds ou l'appliqueraient à autre chose tomberaient sous le coup d'une loi qui doit être en vigueur pour tous, sans exception.

En d'autres termes, nous voulons que les communautés quêtesuses rendent des comptes publics.

De plus, si la gestion de ces établissements est imparfaite, nous voulons qu'ils soient soumis à une règle que les pouvoirs civils leur imposeront. S'ils veulent s'y soustraire, ou si les difficultés devenaient insurmontables en raison de la résistance habituelle des ordres religieux, nous voulons que l'état leur interdise le droit de mendier et qu'il prenne en main l'Assistance publique.

Voilà notre programme dans ses grandes lignes. Nous nous expliquerons en détail dans le cours de l'année qui va s'ouvrir, et nous commencerons notre étude par une réponse à un article de la *Minerve* du 27 courant, *Nos Institutions de Charité*, qui nous fournit l'occasion de développer notre thèse.

## LE DRAME AU COUVENT

Nous croyons utile de relater ici les incidents d'un drame qui s'est passé dans le couvent de Loretto, à Hamilton, avec les réflexions que peut provoquer cet événement dramatique.

La victime portait le nom de Mercédès Plows.

Mercédès était une jeune fille accomplie, intelligente et de manières distinguées. Elle a demeuré à Chicago avec sa mère qui était veuve, et le passé de la famille indique qu'elle n'a pas été heureuse. Le frère de Mercédès, Edward Plows, marchand de bonbons à Chicago, est poursuivi en dommages pour avoir aliéné l'affection d'une dame Christian. Un autre

frère a divorcé d'avec sa femme l'été dernier. Joséphine Plows-Day, une actrice bien connue, mariée de quelques jours, a laissé son époux pendant leur voyage de noces. Ola Plows, une autre sœur, s'est suicidée l'été dernier, par chagrin d'amour, dit-on. Cette dernière et Mercédès étaient en désaccord avec leur mère; et n'étaient pas heureuses chez elle. Il y a un an, toutes deux ont quitté celle-ci et sont allées pensionner dans une maison de la partie ouest. Quelque temps après, Mercédès est retournée chez sa mère, mais elle n'y est restée que peu de temps, et s'est ensuite rendue avec sa sœur à l'hôtel Leland, où elles ont essayé de se suicider. Un jour du mois de mai dernier à midi, on les trouva dans les bras l'une de l'autre avec un tas de lettres d'amour autour d'elles. Toutes deux paraissaient mortes, mais les médecins agirent avec tant de diligence que Mercédès fut sauvée.

Cela peut être très romanesque, mais on avouera que c'est une curieuse préparation à l'entrée au couvent.

Néanmoins, nous avons la surprise de voir, au bout de quelque temps, Mercédès, échappée à la morphine, entrer au couvent de Loretto, où l'on en fait les plus grands éloges; — pas étonnant, car il paraît que la jeuneoureuse tournait grand train à la religiosité forcenée.

Tout à coup, on la trouve un matin empoisonnée; elle a pris une dose de morphine, et, cette fois, ne s'est pas manquée.

Le jury du coroner appelé a rendu le verdict suivant :

“ S'est donnée la mort en prenant de sa propre main une dose fatale de morphine, mais, par suite du refus des autorités du couvent de faire comparaître devant le jury quelques-unes de ses compagnes, il a été impossible de déterminer la cause de cet acte désespéré.”

Et maintenant, nous nous demandons pourquoi ce refus qui ouvre la porte à toutes les conjectures et à toutes les suppositions possibles.

Que voulait-on éviter en empêchant l'audition des compagnes de Mercédès ?

En mettant les prévisions du côté le plus

favorable, on peut croire que Mercédès continuait au couvent les excentricités de vierge folle qui avaient marqué le commencement de sa carrière, et alors, il fallait avouer que pour l'apât du prix de pension ou par l'espoir d'une conversion, on avait introduit *sciemment* une brebis noire dans le troupeau, — le loup au couvent.

Ou bien, il fallait avouer une répression sévère, qui aurait provoqué une détermination criminelle.

Toutes les suppositions sont permises.

Il n'y a qu'une chose qui n'est pas une supposition, et qui n'est pas permise, c'est l'introduction dans un couvent de caractères plus que douteux comme celui de Mercédès.

Quand une jeune fille comme celle dont nous parlons a vécu dans une famille tarée, et a cherché à se suicider sur un tas de lettres d'amour, ce n'est pas le moment de l'accepter dans un couvent avec d'honnêtes petites filles dont on veut faire d'honnêtes femmes et d'honnêtes mères. Si cette mode se propageait, il serait temps pour les pères de famille de ne pas se contenter du pavillon qui couvre la marchandise, mais de s'informer des compagnes que l'on donne à leurs fillettes dans ces maisons où le chèque déposé d'avance tient lieu de toute référence et d'état civil.

PATERFAMILIAS.

## REGLEMENTATION NECESSAIRE

La discussion du contrat d'achat de l'Asile de Beauport a soulevé l'intéressante question de savoir si les Sœurs avaient le droit d'acheter l'Asile en vertu de leur charte qui limite leur droit de possession de biens immeubles.

Là-dessus, la *Vérité* se fâche, et dit :

La reconnaissance civile de nos communautés religieuses serait une excellente chose si l'État n'en profitait pas, comme il le fait toujours dans notre province, pour *régenter* ces corporations, tout en les reconnaissant. Chez nous, chaque fois que la législature donne l'existence civile à une institution religieuse, elle lui impose en même temps une foule d'obligations inspirées par le plus pur gallicanisme : vous ferez ceci, mais pas autre chose ; vous posséderez des propriétés pour telle valeur, mais pas au-delà.

N'est-il pas temps de se débarrasser de ces petites, de ces tracasseries gallicanes ?

Ah, oui-da !

Mais, pas du tout, monsieur Tardivel, c'est au contraire le moment d'ouvrir l'œil et de tenir ferme à ces réglementations anodines qu'on serait tenté de laisser inappliquées si des petits jobs comme celui de l'Asile de Beauport ne venaient pas à temps faire ouvrir l'œil.

Et quoi, une société quelconque, composée de citoyens *payant des taxes*, est obligée de se soumettre à des restrictions, et nos grandes communautés millionnaires *qui ne paient pas un sou de taxes* auraient le droit d'accaparer tout le pays !

Halte-là.

Tenons-nous en aux sages préceptes de nos ancêtres et des rois très chrétiens, aussi chrétiens que M. Tardivel.

Voici l'ordonnance que dictait le roi Louis XV : nous en recommandons la lecture à M. Tardivel, aux Sœurs de charité et aux députés :

*Déclaration du Roi concernant les ordres religieux et gens de main-morte établis aux Colonies Françaises.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

*Les progrès de la religion ont toujours fait le principal objet des soins que les rois nos prédécesseurs ont pris, et des dépenses qu'ils ont faites pour l'établissement des colonies d'Amérique ; et c'est dans cette vue qu'ils ont cru ne pouvoir accorder trop de privilèges à ceux qui se sont destinés à y porter les lumières de la foi. Depuis notre avènement à la couronne, nous n'avons rien épargné pour soutenir et animer le zèle des communautés ecclésiastiques et des ordres religieux établis dans ces colonies ; et nous avons la satisfaction de voir que nos sujets y trouvent, par rapport à la religion, tous les secours qu'ils pourraient espérer au milieu de notre royaume ; mais, d'un autre côté, l'usage que ces communautés et ces ordres religieux ont su faire dans tous les temps de leurs privilèges et exemptions, leur ayant donné lieu d'acquérir des fonds considérables, le feu roi, notre très honoré seigneur et bisaïeul, jugea qu'il était nécessaire d'y mettre des bornes ; il régla en l'année mil sept cent trois, que chacun des ordres religieux établis dans les Isles ne pourrait étendre ses habitations au-delà de ce qu'il faudrait de terre pour employer cent nègres ; et ce règlement n'ayant pas eu son exécution, nous ordonnâmes, par nos lettres patentes du mois d'août mil sept cent vingt-un, qu'ils ne pourraient à l'avenir faire aucune acquisition, soit de terres ou de maisons, sans notre permission expresse et par*

écrit, à peine de réunion à notre domaine. *L'état actuel de toutes nos colonies exige de nous des dispositions encore plus étendues sur cette matière. Quelque faveur que puissent mériter les établissements fondés sur des motifs de religion et de charité, il est temps que nous prenions des précautions efficaces pour empêcher qu'il ne puisse non seulement s'y en former de nouveaux sans notre permission, mais encore pour que ceux qui y sont autorisés ne multiplient des acquisitions qui mettent hors du commerce une partie considérable des fonds et domaines de nos colonies, et ne pourraient être regardées que comme contraires au bien commun de la société, c'est à quoi nous avons résolu de pourvoir par une loi précise.*

En ce moment que nous avons les lois, servons nous en, et pleurez, M. Tardivel.

CHERCHEUR. (

## L'HOSPICE GAMELIN.

La *Minerve* nous initie aux saintes manœuvres employées par les Sœurs de la Providence pour obtenir des fonds destinés à l'érection d'un nouvel hospice qui aura nom "Hospice Gamelin."

Cet établissement, ainsi que son nom l'indique sera destiné à abriter des vieillards et des infirmes.

Une maison qui recueille ainsi les déshérités de la fortune a besoin d'un fonds assez élevé pour que les revenus du capital puissent assurer le fonctionnement utile d'une telle institution. En conséquence, il convient de s'adresser à la générosité publique et de demander à tous de souscrire.

Mais avant de recueillir l'argent, avant surtout de faire construire un édifice, il faut s'assurer que les souscriptions suffiront à parachever l'œuvre et permettront de faire face aux frais généraux ainsi qu'aux frais d'entretien d'un nombre déterminé d'infirmes et de vieillards.

Si l'on se lance à l'aventure dans une entreprise de ce genre, c'est-à-dire si l'on en laisse les souscriptions volontaires avant d'avoir la certitude qu'elles atteindront le chiffre indispensable, non seulement pour la construction de l'édifice mais encore pour permettre à l'œuvre de vivre sans avoir à compter sur des ressources hypothétiques, on fait une opération désastreuse, et, de plus, on commet une mauvaise action.

Car c'est une mauvaise action de ne pas tenir ce que l'on a promis pour obtenir des souscriptions.

Mais laissons momentanément le côté moral de l'entreprise, et occupons-nous de la question pratique.

Les Sœurs de la Providence sont-elles certaines de recueillir la somme importante qui leur permettra de

bâti l'hospice, et d'y abriter un nombre de pensionnaires en rapport avec le capital engagé ?

Non. On n'est jamais sûr, lorsqu'on s'adresse au public, de réussir à constituer un capital déterminé, surtout lorsque le chiffre en est élevé.

Pourquoi, alors, les Sœurs de la Providence ont-elles commencé la construction de l'hospice ?

Si la somme n'est pas souscrite, l'œuvre avortera fatalement. Que deviendra alors l'édifice ? A qui fera-t-il retour ?

Aux bonnes Sœurs de la Providence, évidemment, qui se consolent de leur échec grâce à la nouvelle propriété qu'elles auront acquise de la... naïveté publique.

Les gens qui auront fait un sacrifice pécuniaire, dans le but de soulager les vieillards et les infirmes, auraient-ils payé s'ils avaient prévu qu'ils ne travaillaient qu'à doter les Sœurs de la Providence d'un nouvel immeuble où les infirmes et les vieux seront admis, incontestablement, s'ils peuvent payer leur pension ?

Est-ce que la fondation d'un hospice consiste simplement dans un amoncellement de pierres ?

La certitude que la fortune immobilière des Sœurs de la Providence se sera accrue aux dépens du public est-elle de nature à soulager les douloureuses misères des vieillards et des infirmes ?

En un mot, les sommes considérables absorbées par les travaux déjà exécutés, sans compter celles qui serviront aux mêmes fins, ne seront-elles pas irrémédiablement perdues si le projet ne peut recevoir son exécution complète ?

Voilà tout ce qu'il importe de savoir.

Prenons par exemple le monument de Maison-neuve.

A quel sentiment les citoyens qui ont participé à son érection ont-ils obéi ?

Ils ont cédé à un noble élan de patriotisme ; ils ont voulu perpétuer le souvenir du zélé fondateur de Montréal, afin que l'exemple de l'hommage rendu à un bienfaiteur fasse surgir de nouvelles vertus ou de nouvelles entreprises profitables à tous.

Le but est-il atteint ?

Pas du tout.

Les promoteurs de l'entreprise n'ont pas attendu le résultat final de la souscription pour savoir s'ils pouvaient, oui ou non, donner suite à leur projet, ou du moins quelle somme ils pouvaient consacrer à l'exécution de ce monument.

Le résultat de cette imprévoyance c'est que tout l'argent dépensé jusqu'à ce jour l'a été inutilement. Il manque \$12,500, selon le juge Pagnuelo, pour atteindre le but proposé.

Les réunira-t-on ? C'est fort douteux.

Voilà donc des souscriptions perdues. Ce n'est guère encourageant pour les personnes généreuses à qui l'on s'adresse constamment, tantôt pour créer ceci, tantôt pour fonder cela.

Lorsqu'une société civile se fonde, quel que soit son objet, elle est tenue d'opérer avec un capital suffisant à faire face à toutes ses charges et à garantir les intérêts de tous ceux qui, à un titre quelconque, seront amenés à faire des opérations avec cette société.

Comment procède-t-on lorsqu'on agit sérieusement et légalement ?

On fait un appel au public, on émet des actions, et la société ne se constitue que si elle a trouvé un capital répondant à ses besoins.

Si les actions émises sont de \$100, par exemple, il est loisible aux directeurs, qui ont été investis de la confiance de la généralité des actionnaires, d'en demander le montant par fractions de \$20, \$10, et même \$5, selon les nécessités du moment. Mais les souscripteurs sont engagés. S'il devient nécessaire de faire entrer dans les coffres le montant plein de la souscription, ils ne peuvent se soustraire à cette exigence ou à cette nécessité. Rien ne peut les dispenser de verser intégralement la somme pour laquelle ils se sont engagés.

Eh bien, supposons un groupe de philanthropes laïques se constituant en société dans le but de fonder un hospice gratuit pour les infirmes et pour les vieillards.

On établira d'abord un devis pour les constructions et un budget pour les frais que nécessitera l'entretien des pensionnaires.

Citons des chiffres arbitraires.

On dira: Achat du terrain et constructions, \$100,000.

Entretien et réparation des bâtiments; assurances, chauffage et éclairage; impôts et taxes diverses; vêtements, literie, nourriture et frais divers pour 100 vieillards, etc. Total \$15,000.

Il faudra donc un capital une fois versé de \$100,000 et un capital produisant \$15,000 d'intérêts annuels, soit \$300,000. En tout \$400,000.

Avec cela on est certain de mener l'œuvre à bonne fin. Il n'est pas nécessaire d'avoir les \$400,000 entre les mains, il suffit d'avoir l'engagement formel et écrit des collaborateurs volontaires.

On peut, dans ces conditions, se mettre à l'œuvre, car la réussite est certaine.

Mais si au lieu des \$400,000 indispensables on ne recueillait que pour \$100,000 de promesses, devrait-

on quand même procéder à la construction des bâtiments, qui n'auraient aucune raison d'être puisque l'insuffisance du capital ne leur permettrait pas de servir à leur destination ?

Un enfant peut aisément répondre à cette question.

Mais si, en dépit des lois ou du bon sens, on érige une construction dans ces conditions, à qui appartiendra-t-elle ?

Ce n'est pas, supposons-nous, à celui ou à ceux qui auront commis une faute ou un abus de confiance !

Or, les Sœurs de la Providence sont en train de commettre au moins une faute.

Si elles ne savent pas recueillir des promesses de souscription formelles; si elles estiment qu'il vaut mieux encaisser de suite, elles devraient placer les sommes recueillies dans une banque qui les ferait capitaliser, et elles devraient attendre que la somme totale soit atteinte.

Si le capital ne peut être réuni, c'est-à-dire si l'hospice ne peut être fondé, elles auraient ainsi du moins la possibilité de restituer leur versement à ceux qui ont payé uniquement pour la création d'un hospice de vieillards.

Cela ne leur enlèverait pas le droit de demander aux souscripteurs de donner une autre destination à leurs offrandes.

Pour conclure, nous dirons à nos lecteurs :

Donnez pour des œuvres semblables; donnez généreusement; mais réservez-vous en même temps le droit de contrôler l'emploi de vos deniers. Faites la charité aux pauvres, aux infirmes, aux vieillards, à l'orphelin, à la veuve; soulagez ceux qui souffrent; consolez ceux qui pleurent, mais ne gonflez pas la bourse des millionnaires.

Il y a là un danger et un scandale dont sont coupables au même titre les *faiseurs* et leurs complices, conscients ou inconscients.

LUPUS.

THEATRE FRANCAIS

## CHRONIQUE

Dans mon dernier article sur le Théâtre français, je disais :

"Que notre bonne petite troupe reste ce qu'elle nous est apparue dès son arrivée. Qu'elle continue à nous donner d'une façon aussi satisfaisante que par le passé des opérettes et des comédies choisies avec discernement dans le répertoire français, section des œuvres spirituelles, et tout le monde favorisera l'entreprise."

Les événements m'ont donné raison.

L'interprétation si défectueuse de *Carmen* avait jeté un froid dans le public ; mais le public est bon enfant : il pardonne aisément lorsqu'il constate que la faute commise ne l'a pas été délibérément.

La représentation de *Madame Favart* et celle non moins brillante des *Boulinards* ont fait tout oublier.

Ces deux œuvres ont été fort bien interprétées et fort goûtées. Cela prouve une fois de plus que notre troupe ne doit pas sortir de sa sphère, et que le public ne demande rien autre chose que de la voir continuer comme elle a commencé.

*Madame Favart* est l'une des partitions les plus estimées d'Offenbach. Sur un livret alerte et spirituel, il a écrit une musique originale, entraînante et brillante. Partout où l'on représente ce délicieux opéra-comique il reçoit un bon accueil. Cela tient à la facilité relative de l'œuvre. En effet, l'exécution de cette partition est possible à tous les talents et n'exige pas la perfection pour être appréciée des auditeurs. Offenbach, qui était un compositeur populaire, a toujours eu le soin d'écrire des partitions susceptibles d'être exécutées même par des artistes inférieurs, sans perdre pour cela de leur piquante saveur.

Or, que recherche-t-on au théâtre ? Une impression agréable. Eh bien, *Madame Favart* nous a procuré cette impression dans toute sa plénitude.

Melle de Goyon a recueilli là un succès aussi éclatant que mérité. Elle a parfaitement chanté et joué son rôle. C'est une excellente *Madame Favart*, et je dois à la vérité de dire que j'en ai entendu plusieurs en France qui ne la valaient pas.

Melle Sylva Sorgia a délicieusement chanté son rôle, et particulièrement la valse *Un soir nous nous rencontrâmes* et les couplets *Mon p'tit papa*.

Le sceptre de la soirée appartient sans conteste à M. Portalier, qui n'a jamais été mieux en voix. Les *Couplets* du premier acte, la *Chanson de l'Echaudé* et la *Romance* du troisième acte ont eu un succès colossal. M. Portalier, ce jour-là, a été traité en triomphateur. Ce n'était que justice.

M. Valdy nous a donné un bon *de Boispréau*, et M. Merville a fait un *Cotignac* assez heureux.

Les chœurs et les ensembles ont été exécutés sans accrocs, malgré les difficultés qu'ils présentent ; la mise en scène était aussi parfaite que possible, et la salle, bien garnie, était enchantée de cette représentation qui comptera parmi les meilleures de la saison.

Lundi, jour de Noël, c'était une autre première qui attirait la foule. Cette fois on donnait une comédie du répertoire du Palais Royal, *Les Boulinards*. C'est un fou rire du commencement à la fin.

Cette désopilante comédie donne un démenti à

ceux qui prétendent que les pièces comiques françaises ont besoin d'être assaisonnées de gaillardises pour avoir du fumet.

Pas un mot choquant, pas une allusion grivoise dans ces trois actes débordants d'esprit, de vivacité et de cocasseries. La jeune fille la plus chaste peut aller voir jouer *les Boulinards* en compagnie de la mère la plus prude. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la pièce.

M. Giraud, dans le rôle de *Boulinard*, a été comme toujours, et même plus que toujours, au-dessus de sa réputation. Ce rôle est extrêmement fin, et M. Giraud en a mis en relief tous les détails avec un art infini. Il était bien entouré et bien secondé par MM. de Lafontaine, Merville et de Verneuil. Ces artistes sont assez connus, et me pardonneront de ne pas leur donner individuellement les éloges qu'ils méritent. Ils me permettront d'utiliser les quelques lignes dont je dispose en faveur de quatre artistes qui n'ont pas aussi souvent qu'eux l'occasion de se produire et qui ont réalisé des types parfaits.

C'est d'abord M. Berté, dans le rôle du *Maître d'hôtel*, qui nous a servi un échantillon de la niaiserie provinciale avec une rare vérité ; puis MM. Toudic, Dieudonné et Bailly, qui ont copié, l'un le type d'un major en retraite, l'autre celui d'un juge de paix, et le troisième la tête d'un président du tribunal. Ces incarnations sont des plus heureuses, des plus comiques et surtout des plus vraies. Ces artistes ont su éviter la charge. Ils ont fait des portraits, non des caricatures. C'est ce qui leur a valu tant d'applaudissements.

Je n'oublie pas les dames. Mais que voulez-vous que je dise de Mmes Hosdez, Raymonde, Andrée et Valdy ? Elles ont été ce qu'elles sont toujours, c'est-à-dire gracieuses, élégantes et excellentes.

Voilà donc deux pièces qui ont été très bien jouées et qui ont eu le don de satisfaire pleinement le public. Pourquoi donc s'évertuer à vouloir changer de genre ?

Pourquoi vouloir aborder le grand opéra, qui n'est réclamé par personne, au détriment de l'opérette et de la comédie qui sont appréciées par tout le monde ?

Puisque ce dernier genre est celui qui convient à nos artistes, qui s'y font applaudir, qu'on ne les expose pas à se faire huer dans l'opéra.

Une personne très bien placée pour connaître les intentions de M. le gérant m'assure que celui-ci n'a pas renoncé au projet de jouer *Faust*. M. Sallard aurait même dit : Après *Faust* nous monterons les *Huguenots*.

Voilà des menaces qui inquiètent les amateurs et les amis du Théâtre, et qui devraient inquiéter bien davantage les actionnaires.

Je ne comprends rien à l'aveuglement de ces mes- sieurs. Vont-ils laisser crouler leur entreprise pour permettre à un passager de ruiner leur œuvre et de se créer des antécédents artistiques à l'aide de leur incon- cevable complaisance ?

Il est temps de souffler sur la légende de M. Sallard, puisqu'il semble avoir l'intention de l'exploiter pour mener tout le monde par le bout du nez.

Ce n'est pas M. Sallard qui est le fondateur du Théâtre français à Montréal ; ce n'est même pas lui qui en a eu l'idée. C'est à un canadien-français bien connu, que je nommerai en temps utile, qu'en revient tout le mérite.

Ce monsieur recevait fréquemment M. Sallard. Constatant qu'il était estimé des habitués du parc Sohmer et qu'il avait de l'entregent, il lui demanda un jour pourquoi il ne se mettait pas à la tête d'une troupe française, qui réussirait certainement ici. M. Sallard éclata de rire :

— Mais je ne suis pas un artiste ; je ne suis qu'un chanteur d'occasion, et je n'ai ni l'argent ni les relations nécessaires pour songer seulement à un semblable projet, répondit fort judicieusement M. Sallard.

— Vous n'avez pas besoin d'être artiste, lui dit son interlocuteur ; il s'agit pour vous d'être à la tête de l'entreprise, voilà tout. C'est le rôle de gérant qui vous convient, parce que cet emploi ne peut être tenu utilement que par un français. Pour le reste, l'argent et les relations, je m'en charge.

Effectivement, quelques jours après, grâce à l'intervention de ce monsieur, les bases de la société étaient jetées. Ceci se passait en avril dernier, et en mai M. Sallard était envoyé à Paris pour recruter une troupe

Voilà comment M. Sallard a fondé le Théâtre français.

Mais si du moins il gérait l'entreprise au gré des clients, au gré de ceux qui paient leur place aussi cher à Montréal qu'à l'Opéra-Comique de Paris, personne ne lui disputerait sa gloriole.

Qu'importe au public que le Théâtre français soit l'œuvre de Pierre ou de Paul ! Ce qu'il veut, ce bon public, c'est un spectacle en rapport avec ses goûts et ses mœurs. L'opérette et la comédie lui plaisent, donnez-lui ce qui lui plaît ! Rien n'est plus facile.

Certes, oui, l'Opéra lui plairait bien aussi, mais puisque vous n'avez rien de ce qu'il faut pour jouer l'opéra, attendez donc d'être en mesure de satisfaire vos clients, et ne risquez pas de les dégoûter de l'art et des artistes en produisant des œuvres fantômes.

Mais l'orchestre même, excellent pour l'opérette, est incapable de traduire un grand opéra, faute d'in-

truments. Rien que pour représenter *Faust* il faudrait renforcer l'orchestre de deux premiers violons, de seconds violons, d'altos, de quatre cors, de quatre violoncelles, de deux harpes, d'un basson, etc. Je ne parle pas des chanteurs, il faudrait engager une troupe spéciale.

Le public est raisonnable, il ne demande pas des moutons à cinq pattes. Non seulement il n'exige pas que notre troupe actuelle lui donne du grand opéra, mais il n'en veut pas. Il attendra que la chose soit possible.

Il ne veut pas être berné et être tenu pour ignare alors qu'il y a chez lui un sens artistique très réel et très judicieux.

M. Sallard, grâce à un journal *ad hoc*, l'*Orchestre*, est en train de se créer des précédents artistiques merveilleux. Cela pourra lui être fort utile pour contracter un brillant engagement dans le sud ou ailleurs, mais nous serions bien sots de lui permettre d'atteindre ce but au détriment de nos oreilles et de notre bourse.

La fondation d'un théâtre français à Montréal est trop avantageuse à tous les points de vue pour que nous ne protestions pas contre tout ce qui peut menacer son existence dans l'avenir. C'est la mettre en péril que de dégoûter le public par des pasquinades habillées d'un nom usurpé.

Le devoir de CANADA-REVUE est de résumer et de formuler l'opinion de ses lecteurs. C'est aussi de les prémunir contre tout ce qui peut les désenchanter. C'est fait.

Si M. Sallard veut à toute force chanter l'opéra, nos lecteurs ont un moyen infailible de le faire taire : c'est de s'abstenir d'aller l'entendre.

J'apprends également que M. Sallard a l'intention d'engager des danseuses. C'est aller vite en besogne, et c'est un nouveau moyen de compromettre l'existence du Théâtre. Ma parole, on dirait une gageure !

Que MM. les actionnaires et tous les intéressés se rappellent les accès des tartuferies qui se sont donnés en carrière au sujet du costume de Mme Hosdez dans les *Surprises du Divorce*, et ils comprendront à quels assauts dangereux les costumes des ballerines exposeront le Théâtre. Ce qui nous a permis jusqu'à présent d'imposer silence aux adversaires du théâtre, c'est précisément la décence du spectacle comparé aux spectacles américains. Avec un corps de ballet nous perdrons notre unique argument, et la salle de la rue Ste Catherine court le risque de n'avoir plus qu'une clientèle de polissons imberbes ou chauves.

C'est à ceux qui peuvent se prononcer en dernier ressort de dicter leur volonté. HENRI ROULLAUD.

## UN MONASTÈRE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

SOLESMES.

Par...

C'est un singulier monde que celui de ces Congrégations romaines.

On ne connaît vraiment bien certaines de ces Congrégations que lorsque Henri Lasserre aura publié le fameux *Mémoire* qu'il s'est contenté de faire imprimer et qu'il remet toujours dans son tiroir au moment décisif... Il a raison, d'ailleurs, de ne point troubler la fin de sa vie en la mêlant à des querelles. Si jamais je trouve un moyen d'entrer dans le repos, je vous garantis que celui-là sera bien malin qui m'en fera sortir.

Ces sujets-là sont dangereux, et en parler au long nous ferait attribuer des sentiments de révolte qui ne sont point les nôtres. Le fils de Dieu a établi son Eglise pour être dépositaire ici-bas de son enseignement, mais il n'a dit, nulle part, que cette Eglise se recruterait parmi les Anges.

Force est bien de reconnaître que, parmi tous les *monsignori* romains, il y en a qui ne valent pas trippette. Les meilleurs même apportent, pour la plupart, toutes les animosités de la Triplice, dans des questions qui intéressent les Français. A Rome, il n'y a absolument que le Pape qui ait quelque amitié pour la France.

Ces détails n'ont aucune importance au point de vue du dogme. L'usage de nommer exclusivement des Papes italiens ne remonte pas à plus de trois cents ans; pendant des siècles, les Papes ont été Français ou Allemands; demain on pourrait élire un Pape américain.

Aujourd'hui, le Sacré-College compte 35 ou 40 cardinaux italiens sur 70, ce qui est excessif, puisque l'Italie ne représente que le huitième de la catholicité; penser qu'une proportion plus équitable pourrait être établie n'a rien qui sente l'hérésie.

Quoi qu'il en soit, dom Delattre fit cruellement l'expérience de l'hostilité qui anime certaines Congrégations romaines vis-à-vis des chefs d'ordre français. L'abbé de Solesmes vivait heureux avec ses religieux, qui l'entouraient d'une respectueuse affection, lorsqu'on le pria de venir à Rome, en lui parlant de la façon tout à fait remarquable dont il écrivait le latin.

Dom Delattre vint à Rome, et sachant indirectement qu'une plainte, à laquelle il n'attachait aucune importance, avait été adressée au Saint-Office, il alla s'entretenir de ceci avec les membres du Saint-Office. On le loua de la pureté de son latin et de la solidité de sa doctrine, et on l'assura qu'on aurait toujours grand plaisir à causer avec un homme aussi éminent.

Il n'est cependant si bons amis qui ne se quittent. Le Révérendissime abbé vint prendre congé des amis qu'il s'était faits dans la Congrégation, et leur annonça qu'il allait partir pour la France le lendemain.

— Vous ne pouvez pas partir, lui répondit-on; vous êtes condamné.

— Condamné! s'écria dom Delattre, mais je n'ai jamais été jugé!

— Vous avez été jugé sans vous en apercevoir, et vous ne pouvez provisoirement ni rentrer en France ni retourner dans votre abbaye.

C'est l'histoire de ce pauvre Henri Lasserre qui, fort de l'approbation de vingt-six évêques français et du double *imprimatur* de l'archevêché de Paris, l'un donné par Mgr Guibert, l'autre par Mgr Richard, travaillait à l'édition illustrée de ses *Evangelies*. La nouvelle qu'il avait été mis à l'index lui tomba comme une tuile dans des conditions que je ne pourrais raconter sans être accusé d'exagération.

Les moines de Solesmes ne voyant plus revenir leur abbé firent des démarches pour le délivrer. On s'efforça d'arriver au Pape qui avait été indignement trompé, comme toujours.

Logiquement, c'est l'ambassadeur que la France entretient près du Vatican qui aurait dû parler haut et ferme comme l'aurait fait l'ambassadeur de toute autre puissance catholique. Mais vous savez ce que sont nos diplomates... Finalement, à la prière d'une religieuse de famille quasi souveraine, qui était entrée au monastère de Sainte-Cécile de Solesmes, ce fut l'empereur d'Autriche qui s'entremet près du Souverain Pontife. C'est là un des rares points exacts du romanesque récit du *Matin*, auquel la *Lanterne* juive s'est contentée d'ajouter quelques blasphèmes.

Historien fidèle des événements de notre temps, nous avons à plusieurs reprises, non pas jugé le Pape chef suprême de l'Eglise, mais respectueusement apprécié les conséquences de l'intervention de Léon XIII dans les affaires politiques.

Cette intervention a pu nous sembler parfois médiocrement heureuse, mais nous n'avons jamais vu qu'on ait fait inutilement un appel direct à la justice du Pape. Circonvenu et perpétuellement abusé, Léon XIII est la Justice même dès que la Vérité peut arriver jusqu'à lui. C'est un Père, mais un Père que des *monsignori* corrompus et vendus empêchent de communiquer avec ses enfants.

Dès qu'on l'eût mis au courant de l'infamie commise, Léon XIII envoya en France un prélat de sa maison, Mgr Sambucetti, archevêque de Corinthe, afin de faire une enquête impartiale à la suite de laquelle le Pape statuerait lui-même.

L'enquête fut tout à l'honneur de dom Delattre, que ses religieux continuaient de réclamer à grands cris et sur lequel l'évêque du Mans consulté porta le plus honorable témoignage.

Il se produisit alors ce qui se produisit pour Henri Lasserre. Sans désobéir formellement, la Congrégation du Saint-Office, comme la Congrégation de l'Index, s'efforça d'éluder les ordres du Pape.

Tandis que dom Delattre et ses moines attendaient avec une résignation chrétienne que les Italiens consentissent enfin à laisser l'ordre se rétablir à Solesmes, ceux qui avaient ourdi cette ténébreuse machination, se sentant perdus, eurent recours à un dernier artifice. Ils firent publier dans le *Matin* et dans la *Lanterne* un récit presque absolument faux d'un bout à l'autre, afin d'exciter le scandale et de rendre

le Pape odieux, en lui donnant une part de responsabilité dans une iniquité qu'il s'était empressé de faire cesser dès qu'il en avait eu connaissance.

*Pax*, telle est la devise des Bénédictins. On voit que, même à l'ombre des cloîtres, il est difficile en notre temps agité de trouver la paix, cette paix divine qui, selon saint Paul, "surpasse tous les biens."

En écrivant ceci, je me reporte à vingt-cinq ans en arrière, et je songe à ces claires soirées d'août où les moines et les hôtes, après le repas du soir, devisaient sur la terrasse de l'abbaye en attendant qu'on sonnât les *Complies*.

Au pied de la terrasse, la Sarthe traînait paresseusement ses eaux paisibles; dans le lointain, le vieux château de Sablé se profilait sur la rivière qu'il domine. On avait là vraiment une belle impression de calme et de sérénité.

Lasserre parlait... "Voyez-vous, mon cher Drumont, même au point de vue humain, ces hommes ont trouvé le bonheur; ils sont sûrs que rien ne viendra les troubler..."

Lasserre a été mis à l'*index*, Rome a pris aux pauvres moines leur abbé.

Aujourd'hui, c'est moi, le sceptique d'autrefois, qui défends le Révérendissime abbé de Solesmes dans un article qui, aux prochaines élections, m'enlèvera, non seulement les voix des libres-penseurs mais encore celle des catholiques — ce qui réduira à zéro les chances que j'aurais pu avoir d'être jamais le collègue de Wilson.

EDOUARD DRUMONT.

## CURIOSITES DE JADIS

### LES PÈLERINAGES

Ce que c'est que la mode! Elle se met jusque dans les pèlerinages.

Jadis, quand on ne faisait pas le grand voyage de Jérusalem, on se rendait à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, ou à Saint-Pierre de Remiremont, dans les Vosges.

Aujourd'hui, on va à La Salette ou à Notre-Dame de Lourdes qui se jalouent.

Toutefois, les pèlerins d'aujourd'hui voyagent commodément en chemin de fer, s'arrêtant aux buffets et aux buvettes des gares. Ils rient, plutôt qu'ils ne prient ou ne chantent des cantiques.

Ceux d'autrefois, au contraire, allaient péniblement à pied, entonnant des refrains pieux, quémandant l'hospitalité ça et là.

Et ils se comptaient par milliers et par milliers, s'avancant ainsi sur les chemins poudreux, un long bâton peint en rouge à la main, et des coquillages attachés au grand collet de leur robe, dit "pèlerine." Sur la tête, le chapeau clabaud attaché au menton par un ruban.

\*\*\*

Bien qu'alors les diverses universités eussent chacune de nombreux messagers qui allaient porter les lettres des écoliers dans toutes les parties de la

France et de l'Europe, on se servait de préférence pour sa correspondance de la voie des pèlerins, et des Lettres patentes du roi donnaient à ceux-ci le droit de servir ainsi de messagers.

La piété de nos pères était sans doute pour quelque chose dans ces pèlerinages; mais le goût des aventures y étaient pour beaucoup aussi.

Les femmes allaient en pèlerinage comme les hommes. A Saint-Jacques de Compostelle, elles espéraient obtenir la faveur d'un garçon, à Saint-Pierre de Remiremont celle d'une fille; car Remiremont, comme on le verra tout à l'heure, était le royaume du beau sexe.

Souvent on faisait les deux pèlerinages du même coup. Un Normand et un Breton avaient ainsi à traverser deux fois la France en longueur et une fois en largeur.

On recevait le bourdon et la besace au pied de l'autel, on partait et on ne revenait qu'au bout de quatorze à quinze mois.

Quel changement quelquefois on retrouvait chez soi... quand on revenait!

HENRI AUGU.

## UN EPICURIEN ANONYME

Lundi dernier, rue St Jacques, j'ai trouvé une lettre fermée. La boue du dégel en avait effacé la suscription, mais le timbre de 2 cents, non oblitéré, collé sur l'enveloppe, m'apprenait que cette lettre avait été perdue par celui qui était chargé de la jeter à la boîte.

A défaut d'indications extérieures, je déchirai l'enveloppe, afin de découvrir, si possible, l'adresse du destinataire ou de l'expéditeur.

Voici le contenu de cette lettre :

MONTRÉAL, 25 décembre 1893.

Mon cher ami,

Je vous rappelle que j'ai gagné le pari que nous avons fait sur la question de savoir comment on prononçait *imbroglio*.

En conséquence, vous êtes condamné à payer les frais d'un dîner de quatre couverts, que j'ai le droit de commander dans l'établissement de mon choix, avec la liberté de dresser le menu.

Voici ma décision :

Le dîner aura lieu chez Bougeant, Côte St Lambert, parce que j'estime que c'est là que l'on savoure le mieux les plaisirs de la table (vous admettez que je m'y connais).

Nous nous réunirons samedi, à cinq heures; vous, MM. F... et R... que je charge de prévenir, et moi, dans le cabinet rose, afin de prendre lentement l'appétitif et de nous disposer à la dégustation d'un repas distingué par une conversation amicale.

A six heures, nous nous attablerons joyeusement devant le menu suivant :

## MADÈRE

Huitres sur écaïlle — Haut Sauterne  
Consommé à la reine.

## POISSON

Filets à la Orly, sauce coulis de tomates.

## ST JULIEN

Chateaubriand de pommes soufflées, sauce béarnaise.

## BEAUNE

Perdreau sur canapé flanqué de petits oiseaux.

## VOLNAV OU CORTON

## ASPERGES SAUCE MOUSSE

## POMERY FRAPPÉ

## FROMAGE PONT L'EVÊQUE

## FRUITS — DESSERTS

## CAFÉ MOKA — FINE CHAMPAGNE.

Aux termes de nos conventions, j'ai le droit de vous faire dépenser \$50 pour ce dîner. Vous allez en économiser les deux tiers ; mais ne supposez pas que j'ai voulu vous offenser en réduisant la dépense. Non. Je n'ai pas visé le moins du monde à l'économie ; seulement, je vais chez Bougeant, parce que seul il peut me satisfaire et me permettre de conserver intacte ma réputation de gastronome.

J'ai commandé ce qu'il y a de meilleur ; ce n'est pas toujours et nécessairement ce qu'il y a de plus cher.

A samedi donc, avec ces messieurs, et bien à vous.

SIGNATURE ILLISIBLE.

Certes, oui, l'auteur de cette lettre est un gastronome ; c'est même un grand artiste en gastronomie. Tout l'indique : le choix de la maison Bougeant, qui est réputée entre toutes pour la bonne chère que l'on y fait ; le choix du cabinet rose qui est le plus confortable des élégants cabinets de l'établissement, et la rédaction du Menu qui est un chef-d'œuvre de combinaisons savantes. Ce chef-d'œuvre en engendrera un autre : son exécution.

Un homme qui a des goûts aussi délicats et aussi raffinés ne peut être qu'un honnête homme ; aussi, serais-je désolé si son programme subissait le moindre accroc par suite de la non distribution de sa lettre. C'est pourquoi, en l'absence de toute indication me renseignant sur l'expéditeur, je lui donne ici avis que sa lettre est à sa disposition au bureau du journal.

Ses goûts sont si semblables aux miens, que je profite de la circonstance pour engager mes bons lecteurs à imiter ce savant gourmet. A cette époque, les vieux amis se réunissent assez souvent, et, ventre à table, revivent dans un échange de souvenirs les

beaux jours de leur belle jeunesse. C'est le plaisir le plus honnête, le plus intelligent et le plus agréable que je connaisse.

La gourmandise n'est un péché que lorsqu'elle dégénère en goinfrerie ; mais si elle conserve toute sa délicatesse, elle devient, sous le nom de friandise, une fort aimable qualité.

Or, maître Bougeant n'a pas son pareil pour réaliser un rêve culinaire. C'est un poète idéaliste dans son genre.

Il combine avec la même facilité, avec le même art, un banquet de deux cents couverts qu'une délicate dinette à deux. Ne livrant rien au hasard, il a eu la précaution d'agencer ses cabinets et ses salons de telle façon, que les convives, quel que soit leur nombre, ont toujours un espace savamment calculé. Cela est très important, car, sans toutes ses aises, un gourmet ne peut jouir qu'à moitié. Ni trop, ni trop peu. C'est la devise de Bougeant pour tout ce qui concerne son art ou qui s'y rattache.

Je me laisse évidemment entraîner par d'agréables souvenirs. Oh ! c'est que j'ai la reconnaissance de l'estomac ! Et pendant que j'en suis à payer mes dettes de gratitude, je serais un monstre si j'oubliais mon ami Francis Giroux, dont la cave est si agréablement meublée de fûts, de flacons et de bouteilles vénérables.

C'est une sorte de bibliothèque dont le catalogue est un peu plus agréable à parcourir que celui des *hollandistes*. Il y a là les œuvres complètes du beau soleil de France : Les poèmes parfumés de Bourgogne ; les romans vigoureux du Bordelais ; les fantaisies agréables de l'Anjou ; les nouvelles capiteuses de la Champagne ; les farces populaires de l'Hérault ; les chansons bachiques du Jura ; les gauloïseries joyeuses d'Argenteuil, etc.

Dans le rayon des œuvres *spiritueuses*, nous trouvons toutes les liqueurs dignes de figurer sur les tables impériales : Cognacs, kirsch, curaçao, kummel, etc. Dans les œuvres de fantaisie, on lit, au passage : *absinthe, bitter, vermouth, madère, malaga, porto, xérès, muscat, chypre*, et une infinité d'autres ouvrages renfermés dans des tomes poussiéreux.

Ah ! instruisez-vous, mes frères ! Propagez ces délicieux ouvrages ! L'occasion vous est offerte en ces jours de présents réciproques. Croyez que rien ne sera mieux accueilli que ces dons précieux, et songez aussi que vous avez neuf chances sur dix d'être convié, par le bénéficiaire de votre présent, à l'assister dans sa dégustation.

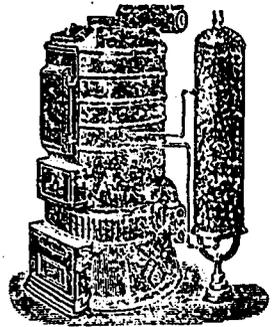
Cette considération est un peu égoïste, me direz-vous ? Bah ! Etes vous bien certains qu'il y ait un autre mobile dans toutes nos actions ? Hélas ! je suis devenu septique.

LYNX.

Plusieurs abonnés nous ont demandé de publier la table des matières contenues dans le dernier volume du CANADA-REVUE. Nous allons nous en occuper immédiatement.

FUMEZ LE CIGARE  
**BLACKSTONE**

**ARCHAMBAULT**  
Photographie Artistique  
1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.  
Spécialité de portraits grandeur nature au pasté



**HERM. ROY,**  
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau.  
Chauds et à Vapeur, haute et basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,

Toutes commandes exécutées avec soin,  
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,  
MONTREAL.

Bonnes références données.



**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

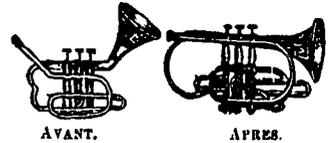
Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Générale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL  
19-22

**BURROUGHS & BURROUGHS,**  
AVOCATS,  
No. 12 Place d'Armes, - MONTREAL.  
Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

**LITTLE BUCK**



**GEORGE VIOLETTI**

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique  
Harpos à vendre et réparations de toutes sortes  
17 rue Gosford - MONTREAL

**CANADA-REVUE**

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50  
Hors de Montréal..... 3 00  
En France. .... 20 franc

**A. FILIATREAU,**

Directeur-Gérant.

312 rue Craig  
Boite Postale 321.

Téléphone 6326

**CHOSSES UTILES**

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,  
UN BEAU PORTE-CRAYON,  
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,  
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent ; une gomme à effacer, montée en argent ; un magnifique encrier en verre taillé ; un joli ratelier en aluminium, pour plumes ; un calendrier d'art ; un porte-cartes ou vide-poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de 15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des FETES.

CHEZ

**MORTON, PHILLIPS & CIE.**

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :  
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame,  
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE  
**LITTLE BUCK**

AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

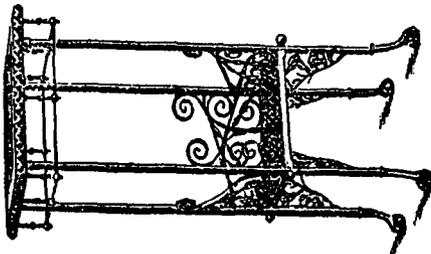
# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

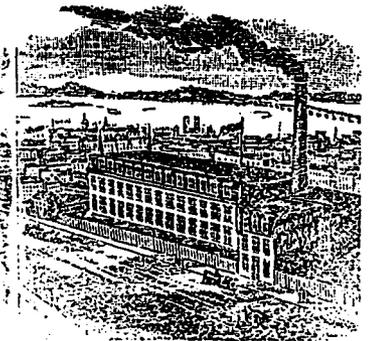
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes  
faits sur commandes, aussi en  
main un immense stock de me-  
ubles de toutes sortes à des prix  
très modérés.



# THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

# BLACKSTONE

# LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie  
DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,040.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,588,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,864,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	,518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2983,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations apers décès durant 1892.....	151,526.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

